Ilfosol 3 Film Developer

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale IIfosol 3 Film Developer

Code du produit. 1131778

UFI Y32S-5K8G-1UOP-M76G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société HARMAN Technology Ltd Adresse du Fabricant Ilford Way

Mobberley Knutsford

Cheshire East WA16 7JL

 Code postal
 WA16 7JL

 Téléphone:
 +44(0)1565 650000

 Fax
 +44(0)1565 872734

Email web-admin@harmantechnology.com

Heures de bureau

Fournisseur (France)

Identification de la société Digit Access Adresse du Fournisseur 130-136

Avenue Joseph Kessel -Actipole

BAT A 78960

Voisins le Bretonneux

Code postal Pas connu.

Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23

Fax Pas connu.
Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)

Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)

Adresse du Fournisseur Boomsesteenweg 77

B-2630 Aartselaar Belgique Pas connu. +32(0) 3 870 5

Code postal Pas connu.
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00
Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)

Identification de la société Perrot Image SA Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104

Nidau Suisse

Code postal CH-2560.
Téléphone: +41 32 332 79 79
Email info@perrott-image.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national de réponse (France)

Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -

75011 Paris, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)

Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels

Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)

Contacter Tox Info Suisse

Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 :Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Ilfosol 3 Film Developer

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale IIfosol 3 Film Developer

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Attention

Mention(s) de Danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

EUH208: Contient: (Hydroquinone) Peut produire une réaction allergique.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient: 95-14-7 (Propriétés perturbant le système endocrinien)

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX		N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	1-5%	Eye Irrit. 2 H319	GHS07
Hydroquinone	123-31-9	204-617-8		Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1B H317 Eye Dam. 1 H318 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS05 GHS08 GHS07 GHS09
4-(hydroxymethyl)-4-methyl- 1-phenylpyrazolidin-3-one	13047-13-7	235-920-3	<1%	Acute Tox. 4 H302	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
Hydroquinone	123-31-9			Acute Tox. 4 (H302) : 500
4-(hydroxymethyl)-4-methyl-1- phenylpyrazolidin-3-one	13047-13-7			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ilfosol 3 Film Developer

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau Traiter symptomatiquement.

Contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Ingestion Traiter symptomatiquement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et

irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les

eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des

gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements

accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiquer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la

contamination d'égouts et de cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution développeur photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de

travail

Ilfosol 3 Film Developer

Limites d'exposition sur le lieu de travail									
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures,	VLLT (VLEP 8 heures,	VLCT	VLCT	Remarque:			
		ppm)	mg/m³)	(ppm)	(mg/m³)				
Hydroquinone	123-31-9		2			C2, M2			

Région UE

Source Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

France Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque Remarques

Cancérigène de catégorie 2 Mutagène de catégorie 2 M2

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection

individuelle

Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Protection de la peau

Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements Protection De L'environnement accidentels dans des cours d'eau.

Rien de connu.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Risques thermiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide. Couleur Pas connu. Odeur Pas connu. Point de fusion/point de congélation Pas connu. Point d'ébullition ou point initial Pas connu. d'ébullition et intervalle d'ébullition

Inflammabilité Pas connu. Limites inférieure et supérieure Pas connu

d'explosion

Point d'éclair Pas connu. Température d'auto-inflammabilité Pas connu. Température de décomposition Pas connu Pas connu. Viscosité Cinématique Pas connu.

Solubilité Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.

Coefficient de partage n-octanol/eau Pas connu.

(valeur log)

Pas connu. Pression de vapeur Densité et/ou densité relative Pas connu. Densité de vapeur relative Pas connu. Caractéristiques des particules Pas connu 9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ilfosol 3 Film Developer

10.1 Réactivité

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion La méthode de calcul : Non classé.

La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE -

48318.52

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

La méthode de calcul : Non classé. Toxicité aiguë - Inhalation La méthode de calcul : Non classé.

La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE -

2331.99

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

Données sur la sensibilisation de la peau La méthode de calcul : Non classé. Données sur la sensibilisation La méthode de calcul : Non classé. respiratoire

Mutagénicité sur les cellules germinales La méthode de calcul : Non classé. Cancérogénicité La méthode de calcul : Non classé. Toxicité pour la reproduction La méthode de calcul : Non classé. L'allaitement La méthode de calcul : Non classé. Toxicité spécifique pour certains organes La méthode de calcul : Non classé.

cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes La méthode de calcul : Non classé.

cibles - exposition répétée

Danger par aspiration La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxique pour la vie aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Toxicité - Invertébrés aquatiques Pas connu. Toxicité - Poissons Pas connu. Toxicité - Algues Pas connu. Non classé Toxicité - le compartiment sédiment Toxicité - Milieu terrestre Non classé. 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Énuméré dans: Liste II : Substances en cours d'évaluation pour la perturbation

endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 95-14-7 (Environnement)

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Generated by HazMix™ Page: 5 - 8 Révision: 1 - Remplace:

Ilfosol 3 Film Developer

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération:. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une

Non indiqué

autorisation

REACH: L'annexe XIV des substances

Non indiqué

soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions carbonate de sodium (497-19-8), Hydroquinone (123-31-9), 4-(hydroxymethyl)-4-

applicables à la fabrication, à la mise sur

le marché et à l'utilisation de certaines

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Le plan d'action continu communautaire

(CoRAP)

Règlement (UE) Nº 2019/1021 du Non indiqué

Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques

persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du

Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la

couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques

dangereux

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non indiqué

Non indiqué

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

methyl-1-phenylpyrazolidin-3-one (13047-13-7), pentasodium

(95-14-7), 1-phenyltetrazole-5-thiol (86-93-1)

Hydroquinone (123-31-9), Benzotriazole (95-14-7)

(carboxylatomethyl)iminobis(ethylenenitrilo)tetraacetate (140-01-2), Benzotriazole

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Ilfosol 3 Film Developer

Pictogramme(s) de Danger



GHS05: SGH: Corrosion

GHS08: SGH: Danger pour la santé GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,

Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Mention(s) de mise en garde

Acronvme

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service

CLP: Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

CE : Communauté Européenne

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH: Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits

chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne

Ilfosol 3 Film Developer

foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.